



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VARIZE

**12**

**CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE  
TRANSPORT TERRESTRES AFFECTÉES  
PAR LE BRUIT**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 août 2008

Mis à jour par arrêté municipal n° 12 / 2014 du 30 avril 2014

## Commune de VARIZE

### CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la loi n° 92.1444 du 31 décembre 1992  
relative à la lutte contre le bruit

#### PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996.

#### ACTES D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral n° 2013-D.D.T./OBS-2 du 21 mars 2013 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (réseau concédé et non concédé de l'État) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

Arrêté Préfectoral n° 2014-D.D.T./OBS-1 du 27 février 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

#### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES CLASSÉES

Nom de l'infrastructure	N° du segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
A4	01 à 10	Meurthe et Moselle à Betting-les-St-Avoid	1	300 m
D603		D954 à entrée Marange-Zondrange	3	100 m
D19		A4 à D954	3	100 m

#### LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRÊTÉ

- Mairie
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- DDT Moselle